

## Parentalité : perspectives critiques

Laurence Bachmann, Pascal-Éric Gaberel, Marianne Modak  
avec la collaboration de Claire Ansermet

par **Jeanne Moeneclaeys**, Caisse nationale des Allocations familiales – Direction des statistiques, des études et de la recherche

Cet ouvrage explore de façon critique la notion de « parentalité » selon une approche originale, et ce à plusieurs titres. Ses auteurs, respectivement à la Haute École de travail social de Genève et à la Haute École de travail social et de la santé de Lausanne, ancrent le propos dans le travail social et le contexte suisse tout en portant un regard quasi systématique sur la France et en convoquant des travaux de recherches des mondes anglophone et francophone. Le livre a été conçu avec pédagogie. Encadrés de définition, rubriques « Faits et chiffres », rendant compte de travaux ou de résultats de recherche, et courte bibliographie qui accompagne chaque chapitre permettent une lecture efficace et méthodique.

Écrit par des enseignants-chercheurs en sociologie, l'ouvrage s'adresse à « *celles et ceux qui sont confronté-e-s à la mise en œuvre de la parentalité* », mais il peut également être utile à d'autres, étudiants, chercheurs ou décideurs.

Le livre s'organise en deux parties. La première revient sur la façon dont l'État, et plus largement différents acteurs, se sont saisis de la question de la parentalité. La seconde porte sur les néologismes associés à ce terme, qui recouvrent une diversité de formes familiales et suscitent autant de débats. Les auteurs entament la première partie de l'ouvrage par un retour historique sur les travaux académiques portant sur le soutien aux parents. Remontant à Caleb W. Saleeby (médecin et journaliste anglais), qui préconisait la sélection des parents aptes à exercer une bonne parentalité, ils rappellent qu'au

début du <sup>xx</sup>e siècle la naturalisation de la parentalité a pu aller de pair avec les théories eugénistes. Au cours de la même période, en 1910, un autre auteur, Robert J. Wilkin (juriste et politologue américain), s'est posé comme défenseur d'une éducation aux responsabilités parentales. Pour lui, dans un contexte de pauvreté des familles et de risque d'abandon des enfants qui ne travaillaient pas, l'État devait éduquer à la parentalité plutôt que punir les parents défaillants, s'évitant ainsi également d'avoir à prendre en charge les enfants « délaissés ». À travers une conception rationaliste et utilitariste de la parentalité comme instrument de progrès social, Robert J. Wilkin a fait émerger certains des fondements contemporains du soutien à la parentalité. Le rôle précurseur joué par Elsie Clews Parsons est également rappelé. Cette sociologue américaine proposait de dissocier la question du couple et du mariage, dont l'État ne devrait pas se mêler, et celle de la filiation et de la parentalité qui seraient des affaires d'intérêt public. De plus, pour elle, les responsabilités parentales des pères et des mères devaient être définies indistinctement, contribuant ainsi à dénaturer les rôles parentaux.

L. Bachmann, P.-É. Gaberel et M. Modak présentent ensuite les dispositifs de soutien à la parentalité existant en Suisse. Par rapport à ceux mis en place en France, ces dispositifs semblent davantage liés au travail social et entendus comme un soutien aux parents en difficulté. Les crèches en font partie. Longtemps considérées comme un moyen de

« sauvegarde » des enfants des ouvrières qui étaient obligées d'aller travailler, elles visent aujourd'hui la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, l'égalité des chances par la socialisation, la prévention des risques en matière de santé et de handicap, et l'accompagnement des parents. D'autres dispositifs de soutien à la parentalité existent en Suisse, tels que l'action éducative en milieu ouvert (Aemo) qui s'adresse aux familles jugées défaillantes, dans une logique de protection de l'enfance mais sans placement de l'enfant, ou le programme de parentalité positive (PPP) répandu dans le monde anglophone et présent dans les régions de suisse alémaniques. Enfin, l'assistance sociale sous condition de ressources, constituée d'une aide financière accompagnée d'actions sociales et éducatives, est également considérée comme un dispositif de soutien à la parentalité. Cette approche contraste avec la dimension universelle du soutien à la parentalité affirmée en France.

Les principes de l'action des professionnels en direction des parents sont ensuite analysés. Les auteurs insistent sur la psychologisation à l'œuvre chez les professionnels du travail social, qui mèneraient souvent à négliger les mécanismes de genre et de classe. Les principes éducatifs de bienveillance constituent la norme pour ces professionnels, qui s'appuient sur des techniques de développement personnel et incitent les parents et les enfants à développer des valeurs de collaboration, de bienveillance, de sincérité et de solidarité. Si ce code social est désormais

largement diffusé, il ne s'inscrit pas moins dans des rapports de pouvoir. Les parents des classes moyennes et les mères sont mieux disposés à s'inscrire dans ces codes qui, une fois maîtrisés, constituent une ressource importante dans différents domaines.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à la diversité de formes familiales différentes de la forme hétérosexuelle et conjugale que des néologismes associés au terme « parentalité » tentent de qualifier. Les chapitres successifs traitent ainsi de la monoparentalité, de la parentalité séparée, de l'homoparentalité et de la fragmentation de la parentalité.

Les auteurs ont le souci de recontextualiser l'apparition des néologismes, tout en pointant leurs limites. La création des termes « monoparentalité » et « homoparentalité » a, par exemple, relevé d'une tentative de déstigmatisation et de légitimation de ces formes de parentalité. Dans le même temps, elle a contribué à un mouvement réducteur : les homoparents ne peuvent pas être appréhendés uniquement par leur orientation sexuelle, et les monoparents ne sont pas, le plus souvent, l'unique parent de leurs enfants. La famille monoparentale et la famille

homoparentale ont souvent été considérées comme un problème ou tout du moins comme un enjeu public, comme une cause possible de dysfonctionnements dans le parcours de vie des enfants. De nombreuses recherches ont donc porté sur ces formes de famille.

Les principaux résultats en sont utilement rappelés. Les différents travaux convergent pour dire que la structure familiale (qu'elle soit biparentale et hétérosexuelle, monoparentale, ou biparentale et homosexuelle) n'a pas en elle-même de conséquence sur le développement de l'enfant, c'est le climat relationnel au sein de la famille qui est décisif. De la même façon, la forme familiale monoparentale en elle-même ne joue pas négativement sur la réussite scolaire des enfants. En revanche, le bas niveau économique, le manque de temps disponible ou encore le stress infligé aux enfants au moment des divorces, qui peuvent constituer la réalité d'une partie des familles monoparentales, ont un impact négatif sur la réussite scolaire des enfants.

Outre sa qualité pédagogique, on retiendra de cet ouvrage son approche résolument sociologique et l'attention portée

à la notion de « genre », ainsi que la volonté d'inviter à la réflexion. À travers les lignes transparaît notamment le souci de mettre le travail parental au cœur du débat. L. Bachmann, P.-É. Gaberel et M. Modak pointent ce sujet à plusieurs reprises sous des angles différents : les rapports de genre, l'autorité parentale conjointe, la fragmentation de la parentalité... Ils rapportent, par exemple, que lors des débats autour de la mise en place de l'autorité parentale conjointe en Suisse, l'attribution automatique de l'autorité parentale conjointe sans reconnaissance du travail de soin effectué au quotidien a été questionnée, les opposants à cette évolution considérant que le droit de disposer de l'autorité allait de pair avec le devoir d'assumer les obligations qui en découlent. À l'inverse, les auteurs pointent les situations des parents non statutaires (compagnes des mères dans les couples lesbiens, beaux-pères et belles-mères dans les familles recomposées, grands-parents...) qui exercent la parentalité au quotidien, notamment le travail domestique et de soin à l'enfant, mais ne se voient accorder aucune reconnaissance d'un rôle auprès de l'enfant.